



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saessof@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2015

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Conseillers élus : 15

En fonction : 14

Présents : 11

Membres présents : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard, Adjoint
BAEHL Nicolas - BAERMANN Fabrice - DORVAUX Olivier - DURANDOT Matthieu
HEIM Marc - KEITH Hervé - MULLER Cécile - RIFF Dominique -

Membres excusés :

FALK Éric, Adjoint

HEITZ Isabelle (Procuration à FOURNIER Christiane) SCHARSCH Julien

Compte-rendu affiché
le *****

Ordre du Jour

1.- Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 6 juillet 2015.

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2015.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

2.- Route de Saverne : projet définitif.

Suite à la réunion en date du 27 août 2015 avec le SIVOM de la Vallée du Rohrbach, M. HINDENNACH Gérard, adjoint au maire, ayant assisté à cette réunion expose qu'un nouveau réseau d'assainissement est envisagé pour la totalité de la route de Saverne pour un montant estimé à 280.000 € avec création de nouveaux branchements. Cette conduite devra traverser la parcelle au lieu dit "Linnengarten" pour verser ensuite dans le réseau principal au lieu dit "Im Krautfeld". Cette nouvelle conduite est la conséquence de l'étude de modélisation réalisée par le Sivom du Rohrbach qui matérialise tous les points où il peut y avoir saturation du réseau en cas de fortes pluies. Pour la suite du projet, Mr le Maire rencontrera le Président du SIVOM du Rohrbach.

Concernant les travaux de la route de Saverne, M. le Maire précise que la tranche 2 ne sera vraisemblablement plus subventionnée et que dans le dossier initial était prévu le financement et de la couche de roulement et du fond de roulement. Le Conseil départemental ne prend en charge plus que la couche de roulement.

Le conseil municipal décide, après avoir délibéré, de réaliser l'ensemble des travaux de sécurisation de la route de Saverne et charge le maire de contacter le bureau d'études pour faire avancer le dossier.

- Effacement du réseau aérien téléphonique .

Le conseil municipal, autorise le maire à signer la proposition d' Orange pour l'enfouissement du réseau téléphonique lors des travaux de sécurisation de la route de Saverne. Le montant de l'étude et des travaux de câblage s'élève à 4628€ et les travaux de génie civil sont à la charge de la commune.

- Remplacement du transformateur électrique:

Suite à une entrevue avec les services de l'Electricité de Strasbourg, Mr le Maire propose deux solutions de remplacement du transformateur sur poteaux béton.

La solution proposée par l'ES et retenue par le conseil municipal est celle où le transformateur est posé au même niveau que la route de Saverne avec un retrait minimum de la route de 1,5 m. Selon le plan fourni, le transformateur aura l'avantage d'être mieux intégré au paysage et au secteur.

3.- Instruction du droit des sols : convention commune-ATIP

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;

Vu le Carte Communale approuvée le 13 novembre 2006 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2013 autorisant le maire à prendre la compétence en matière de délivrance des autorisations du droit des sols

Vu que l'Etat n'instruit plus ces actes à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;

Entendu l'exposé de M. le Maire qui indique que :

- dans les communes où une carte communale a été approuvée, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune, lorsque la commune a pris cette compétence
- le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;

- de passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin. La redevance est fixée à 2,00€ par habitant et par an, avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020.

La prise d'effet se fera au 15 septembre 2015.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

4 Travaux

4.1 Achat de barrières

Considérant les travaux nécessaires pour limiter l'accès à la Salle Polyvalente, des barrières seront achetées et installées par les membres du Conseil Municipal sur la zone pavée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de d'acquérir le matériel chez :

Seri - 21 rue du Sanital 86100 Châtellerault

pour un montant total TTC de 2558.40€

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

4.2 Travaux à l'espace communal

Considérant les travaux nécessaires à effectuer à l'espace communal, à savoir l'aménagement complet du bar avec tireuse range-verre, comptoir et porte coulissante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de confier les travaux à l'entreprise la moins distante :

- la menuiserie ZEISSLOFF Eric – 3 rue du Maréchal Leclerc à 67590 Schweighouse sur Moder

pour un montant total TTC . de 12.638 €

et autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
à payer les factures correspondantes.

5. Environnement : répartition partielle des frais de l'opération d'évacuation des pneus usagés.

M. le Maire informe les membres du bilan partiel de l'opération d'évacuation des pneus usagés et précise que 25% du tonnage est à la charge de la commune, le reste est pris en compte par l'Association Foncière à hauteur de 40% et les agriculteurs ou particuliers concernés le reste à savoir à 35%. Le coût d'une tonne livrée s'élève à 180€ TTC.

Le tableau ci-après détaille le tonnage et les montants à refacturer auprès des agriculteurs concernés par l'opération

René Hartz	$2.62+2.14+2.6+2.44=9.8$ tonnes	617.40 €
Imbs Jérôme	$3.5+2.18+3.76+3.640=13.08$ tonnes	824.04€
Holtzer Jeanine	1.46 tonnes	91.98€
Willem Jean-Claude	$1.88+1.96+2.32=6.16$ tonnes	388.08€
Lechner Jean	$1.04+2.64=3.68$ tonnes	231.84€
Werst Philippe	$1.22+1.33+2.92=5.47$ tonnes	344.61€
Commune de Saessolsheim	1.78 tonnes	112.14€
Association Foncière de Saessolsheim	41.43 tonnes	2982.98€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise le Maire à signer les documents à intervenir,

à émettre les titres de recettes.

6. Fiscalité : coefficient de la taxe finale d'électricité.

M. le Maire expose aux membres la circulaire du 16 juillet 2015 concernant les nouvelles règles tarifaires s'appliquant en matière de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), issues de l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014.

En cas d'absence de décision expresse d'actualisation des coefficients multiplicateurs avec le 1^{er} octobre de l'année en cours, le coefficient multiplicateur précédemment adopté continuerait à s'appliquer, sous réserve de la conformité des coefficients multiplicateurs avec les valeurs nouvellement édictées par le législateur, à savoir :

pour les communes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50

A défaut d'une décision expresse d'actualisation avant le 1^{er} octobre 2015, aucune perception au titre de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ne pourra être opérée au bénéfice de la collectivité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

Article 1

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8 %.

Article 2

Le coefficient fixé à l'article 1 s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de SAESSOLSHEIM.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7. Décision modificative budgétaire

Considérant les crédits votés au niveau du budget primitif 2015 et les dépenses effectivement réalisées ou restant à réaliser,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise les transferts suivants :

Gestion Générale :

Dépenses de Fonctionnement Chapitre 74

à l'article 7489 "reversement autres attributions" + 3.300,00 €

Dépenses de Fonctionnement Chapitre 011

à l'article 61521 "terrains" - 3.300,00 €

8. Divers :

1.- Enquête publique pour la révision de la Carte Communale :

Monsieur André CHARLIER, Commandant de Police honoraire, demeurant au 1 rue des Bouleaux à Geispolsheim a été nommé commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 5 octobre 2015 au lundi 9 novembre 2015 inclus aux jours et heures habituels de la mairie soit le lundi de 16h à 19h et en plus le jeudi de 10h à 12h.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- le lundi 5 octobre 2015 de 16h à 19h
- le jeudi 15 octobre 2015 de 10h à 12h
- le jeudi 5 novembre 2015 de 10h à 12h
- le lundi 9 novembre 2015 de 16h à 19h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie .

Les observations peuvent également être transmises par mail à l'attention du Commissaire-Enquêteur à l'adresse : mairie.saesso@wanadoo.fr.

2.- Manifestations de fin d'année :

Madame FOURNIER Christiane, 1^{ère} Adjointe informe les membres des principales prochaines manifestations :

- 15 septembre 2015 : 20^{ème} anniversaire de l'ASAMOS avec concert à l'Eglise et vin d'honneur après dans la salle communale.
- 21 septembre 2015 : journée Alzheimer.
Différentes réunions et conférences sont organisées pour les membres volontaires de la commission vie association - action sociale (voir programme en ligne).
- Vendredi 9 octobre.2015 : reprise des accueils du vendredi du Réseau d'Animation Jeunes
- 13 octobre 2015 : soirée présentation du DIAMANTIC à l'Espace Communal de 19h à 20h30/21h
- 14 octobre 2015 : présence du DIAMANTIC sur le parking de l'espace communal avec possibilité de visite tout au long de la journée
- 11 novembre 2015 : cérémonie du souvenir
- 6 et 13 décembre 2015 : élections régionales

3.- Réunion des commissions :

M. le Maire et Mme FOURNIER Christiane, 1^{ère} Adjointe informent les membres des prochaines réunions des commissions :

- 23 septembre 2015 : Commission Vie associative - Animation - Jeunesse - Action Sociale à 20h en mairie
- 5 octobre 2015 : réunion C.C.I.D (Commission Communale des Impôts Directs) à 19h30 et Conseil Municipal à 20h

4.- Journée de travail :

- 19 septembre 2015 : Travaux au talus à côté du monument aux morts à 7h en signe et en soutien à la manifestation organisée par l'association des Maires de France intitulée "J'aime ma Commune".

Le Maire,

Dominique MULLER